

Baccalauréat Professionnel

SYSTEMES

ELECTRONIQUES

NUMERIQUES

SOMMAIRE

	Pages
PREAMBULE	3
ANNEXE 1 :	
1 a. Référentiel des activités professionnelles	5
1 b. Référentiel de certification	
Définition des compétences	23
Définition des savoirs	41
1 c. Lexique	67
ANNEXE 2 :	
2 a. Unités constitutives du diplôme.....	71
2 b. Règlement d'examen	79
2 c. Définition des épreuves.....	81
ANNEXE 3 : PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL.....	101
ANNEXE 4 : TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE ÉPREUVES DES ANCIENS ET DU NOUVEAU DIPLOME	105

PREAMBULE

Le Baccalauréat Professionnel **SYSTEMES ELECTRONIQUES NUMERIQUES** (SEN) a pour objet de former des techniciens capables d'intervenir sur les équipements et les installations exploités et organisés sous forme de systèmes interconnectés, communicants et convergents, de technologie électronique majoritaire, des secteurs grands publics, professionnels et industriels.

Ce Baccalauréat Professionnel aborde l'ensemble des compétences professionnelles permettant au technicien d'exercer les activités liées à la **préparation, l'installation, la mise en service et la maintenance**. Le technicien participe au service client en complémentarité des services commerciaux.

Ce diplôme fait référence à des **champs professionnels** qui sont déclinés à partir de grands secteurs d'activités de la filière électronique :

- alarme, sécurité, incendie ;
- audiovisuel multimédia ;
- audiovisuel professionnel ;
- électrodomestique ;
- télécommunications et réseaux ;
- électronique industrielle embarquée .

L'approche des problèmes techniques nécessite la maîtrise des outils d'analyse ; elle permet d'identifier des problématiques qui contribueront à faire que cette formation participe à la nécessaire **adaptation du futur technicien** aux évolutions technologiques du secteur électronique, plus qu'à viser la connaissance de tel ou tel matériel ou produit dédié.

L'architecture globale du diplôme vise la maîtrise de l'ensemble des savoirs du référentiel. Les savoirs S1 à S7 constituent le tronc commun de connaissances qui visent à acquérir une culture technologique du domaine de l'électronique, et sont traités à un niveau taxonomique minimum pour tous les champs professionnels.

Les savoirs S0, liés au champ professionnel spécifique, sont déclinés à des niveaux taxonomiques différents.

Le lien au champ professionnel est renforcé par la période de formation en entreprise qui devra se dérouler intégralement dans une entreprise du secteur d'activités appartenant au champ professionnel.

Au moment de son inscription dans l'établissement, le **candidat choisit le champ professionnel** dans lequel il souhaite être évalué aux travers des différentes épreuves certificatives.

Les différentes épreuves de l'examen, permettent d'évaluer les savoir-faire et savoirs se rapportant au tronc commun et au champ professionnel spécifique pour lequel le candidat est inscrit.

Le diplôme délivré ne fait pas référence au champ professionnel choisi, dans la mesure où ce baccalauréat professionnel ne comporte ni option ni dominante.